



Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 13 Avril 2012

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

Délégation Picardie

Direction Départementale des Territoires  
de l'Oise

S.A.U.E.  
40, rue Jean Racine  
BP 317  
60021 Beauvais Cédex

Nos réf. : 698 /DR/PIC/PMI

Vos réf. :

Affaire suivie par : Pascal MIARA

Pascal.miara@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 03 44 11 49 11 - Fax : 03 44 11 49 08

**Objet :** PLU de Le Hamel  
et de Lagny

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le territoire des communes de Le Hamel et de Lagny ne sont grevées d'aucune servitude aéronautique civile, tant radio-électrique que de dégagement d'aérodrome.

Toutefois, l'arrêté interministériel du 25 Juillet 1990, de portée générale, est applicable à l'ensemble du territoire de ces communes. Ainsi, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation Civile et du ministre chargé des Armées, et peut être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et nocturne conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, il ne me semble pas nécessaire que mon service soit associé à l'élaboration du plan local d'urbanisme de ces communes.

PJ :  
Copie à :



P. BAZER-BACHI

Délégation Picardie  
Aéroport de Beauvais  
Tour de contrôle  
60000 Tillé  
Tél : +33 (0) 3 44 11 49 0